



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-11-2025 /

Dossier complet le : 08-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008476/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction de logements collectifs - Rue de l'Ouche Buron

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AIRIS PAYS DE LOIRE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

44071664500096

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEGROS

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Égal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux traiteront des aménagements suivants : Une première phase de démolition des bâtiments existants et de construction des nouveaux bâtiments sera effectuée, entraînant des dépôts temporaires de matériaux réalisés ponctuellement et des exportations rendues obligatoires. Ces éléments seront traités dans des filières adaptées au type de déchets à traiter. Le site en projet a fait l'objet d'une étude de pollution des sols dont les dispositions seront à respecter. AIRIS Pays de la Loire envisage la création d'un programme immobilier composé de 6 bâtiments et des aménagements associés, avec lesquels des réaménagements des extérieurs seront réalisés. L'objectif est d'intégrer les nouveaux bâtiments et ses équipements annexes dans le contexte paysager urbain dans lequel il est implanté. Cette opération est réalisée sur un site déjà aménagé à ce jour, le projet entre donc dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain sur la parcelle.

4.2 Objectifs du projet

Ainsi, au travers ce projet, les principales ambitions du projet sont : - Mise en place d'un poumon vert au cœur du quartier d'habitat en transition de l'Ouche Buron - Le projet laisse une part importante à la pleine terre par une simplification des différents flux vers les halls et permettant de distribuer les parkings en RDC. - L'axe Nord-Sud, piéton, s'organise autour d'une venelle paysagère permettant de desservir aisément tous les halls d'immeubles. Au droit de ces halls, de simples assises en béton invitent les futurs habitants à la pause, aux interactions sociales et à l'essor d'une vie de quartier apaisée. - L'axe Est-Ouest, est traité à l'image d'une allée paysagère partagée entre véhicules et mobilités douces. On retrouve sur cet axe 5 bornes d'apport volontaire nécessaires au bon fonctionnement du quartier. - Les 4 arbres existants seront conservés et valorisés une trame arborée complémentaire sera plantée pour conforter la présence de la biodiversité - Des espaces de gestion des eaux pluviales paysagers seront implantés sur les secteurs offrant cette possibilité, cependant, l'objectif est de conserver des espaces qui puissent être support d'usages. Une prairie qui permet de stocker et d'infiltrer sera implantée sur le site avec des pentes douces et un creusement peu profond permettant d'éviter

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un ensemble de mesures generales est envisage durant la phase travaux. Ces mesures traitent des thematiques : - Gestion du chantier - Organisation du chantier - Depollution - Autres dechets - Circulation sur le site - Gestion des eaux pluviales - Voisinage - Reseaux - Deplacement, acces et securite Ces elements sont precises dans l'annexe a la demande "Cas par cas" jointe au presente document. Des mesures specifiques a la phase chantier seront precises par le maitre d'ouvrage pour les intervenants pendant la phase travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Vis-a-vis des reseaux, performances energetiques : Performance acoustique forte depuis l'exterieur comme a l'interieur par l'isolation du batiment qui sera construit entierement en suivant la reglementation en vigueur, notamment la RE2020. Le respect de la RE2020 permettra aux nouveaux batiments de meilleures performances thermiques, energetiques et hydrauliques, ainsi que des couts de consommations et de consommation d'energie qui repondront mieux aux exigences environnementales actuelles dans le cadre de l'operation de renouvellement urbain sur le site. Vis-a-vis du volet milieu naturel : Au vu du projet et de l'ensemble des mesures retenues et des diagnostics realises, vis-a-vis des milieux reglementaires tels que les zones NATURA 2000, ..., ou des milieux d'interets tels que les ZNIEFF, haies, ..., il n'est pas attendu d'impacts significatifs sur les milieux naturels dans le cadre du projet. En effet, le site est deja fortement urbanise aujourd'hui, les seuls elements presentant une importance du point de vue des milieux naturels sont les 4 arbres en partie centrale qui seront conserves integralement dans le cadre du projet. Des mesures paysageres avec l'implantation de plusieurs elements vegetalises (ouvrage d'infiltration vegetalises, implantation d'arbres et arbustes ponctuels d'essences locales, implantation de massif arbustif ...), permettront d'ameliorer la situation du point de vue des milieux naturels sur le site et de permettre l'accueil et le passage de la biodiversite urbaine sur le site. Le volet hydraulique presente des enjeux au niveau du site, car il fait plus d'1 ha, il est donc soumis a la reglementation loi sur l'eau. Un dossier loi sur l'eau est realise en parallele vis-a-vis du volet hydraulique. La construction du batiment et des parkings ne

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire - Dossier loi sur l'eau de declaration pour la gestion des eaux pluviales - surface desservie : environ 1,10 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale des parcelles : env. 1,1 ha Superficie faisant l'objet d'une imperméabilisation, même partielle : env. 1,1 ha Surface de plancher maximale : env. 12829 m ² dont env. 11773 m ² à vocation d'habitat & env. 1056 m ² à vocation d'activités	(1,1, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 17 Voie : Rue de l'Ouche Buron

Lieu-dit :

Localité : 17 Rue de l'Ouche Buron 44300 Nantes

Code postal : 44300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°31'33"O Lat. : 47°15'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUm de Nantes Metropole - Zonage UMb

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Urbanisation actuelle : Anciennes voiries semi-impermeabilisées en graviers et béton. Ensemble d'anciens bâtiments couverts et aménagements associés. Le coefficient d'impermeabilisation initial est de 0,82. L'occupation actuelle du site est le transport et le recyclage de déchets au sein de la partie Sud du hangar et bureaux au sein de la partie Nord du hangar implantée en partie Ouest. Les bâtiments actuels étant relativement anciens, la surface de plancher n'est pas connue, la surface des bâtiments estimée par cartographie est de 4382 m². Le projet a une vocation d'accueil de logements (74 logements en accession libres, 74 logements RSE, 90 logements destinés à du logement social) et d'activités. La surface de plancher destinée à l'activité est de 1056 m² et la surface de plancher destinée aux logements est de 11773 m². Le

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Enjeu : Le projet, qui est une parcelle globalement urbanisée et qui n'est pas comprise dans un site inventorié, ne présente pas d'enjeu significatif vis-à-vis des sites ZNIEFF inventoriés. Toutefois, le projet est connecté hydrauliquement à 3 ZNIEFF avec un parcours hydraulique d'environ 1,0 km jusqu'à la ZNIEFF la plus proche. Les enjeux sont donc globalement faibles mais restent présents
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concerne
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'une Réserve Naturelle Régionale ou Nationale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Nantes est concernée par le PPBE des grandes infrastructures de l'Etat en Loire-Atlantique et le projet est localisé dans des secteurs affectés par le bruit du transport terrestre. La majorité du site est localisée dans le zonage de 300 m aux abords d'une infrastructure routière de catégorie 1 (N844) et la bordure Sud, sur quelques mètres, est localisée dans le périmètre de 30 m autour
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Dans un rayon de 1 km autour du projet, il y a un immeuble inscrit nommé « Usine Les Batignolles », le projet est localisé au sein du périmètre de protection autour des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique en application de l'article L.621-30 et de l'article L.621-31 du code du patrimoine de cet immeuble. Ce site est inscrit
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non concerné
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Nantes est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Loire Aval dans l'agglomération Nantaise et le PPRI de la Sevre Nantaise
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les deux PPRI sont approuvés, cependant, le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'étude n'est pas localisé sur un site pollué ou potentiellement pollué mais est localisé à proximité de plusieurs sites et sols pollués dans un rayon de 200 m (3 sites BASOL et 7 sites BASIAS). Le site BASIAS le plus proche est localisé au niveau de la parcelle adjacente à l'Est du projet. La problématique des sols pollués ou potentiellement pollués a été étudiée via une étude de
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après le PLUm de la commune de Nantes, il y a quatre captages sur le territoire de Nantes. Le projet n'est pas localisé dans ou à proximité de ces périmètres de captages.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Dans un rayon de 1 km autour du projet, il y a un immeuble inscrit nommé « Usine Les Batignolles », le projet est localisé au sein du périmètre de protection autour des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique en application de l'article L.621-30 et de l'article L.621-31 du code du patrimoine de cet immeuble

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas compris dans un site NATURA 2000. 4 zones Natura 2000 sont presentes dans un rayon de 10 kms aux alentours du projet. Le projet, qui est constitue d'une zone globalement impermeabilisee et n'est pas compris dans un site inventorie, ne presente pas d'enjeu significatif vis-a-vis des habitats et de la faune des sites NATURA 2000 alentours. Une zone NATURA 2000 es
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classe et inscrit dans la typologie Grands Paysages de « La Vallee de l'Erdre » est localise a environ 200 m au Nord-Ouest du projet (a vol d'oiseau), le projet est localise en dehors de ce site classe et inscrit.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune comme cela est deja le cas pour l'ancienne installation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La realisation des travaux vont necessiter de realiser des terrassements. L'ensemble des materiaux excaves seront evacues conformement a la reglementation en vigueur avec des filieres de traitement adaptees en fonction du type de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de materiaux usuellement utilises pour la mise en oeuvre des differents elements de constructions du batiment ainsi que les amenagements extérieurs meme s'ils sont reduits (empierrements, revetements
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Structure des cheminements (empierrement, ...), sable pour la construction, ...

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux seront souterrains et conformes aux normes fixées par la réglementation en vigueur sur un terrain apte à recevoir une telle installation. Les performances attendues vis-a-vis des consommations d'eau et de rejet d'eaux usées seront supérieures car les reseaux seront renouvelés, ils seront donc plus performants (moins de fuites, ...)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le périmètre du projet ne présente pas d'enjeu vis-a-vis de la biodiversité car le site est fortement anthropisé et compose majoritairement d'espèces ornementales monospécifiques (photinia, arbres à papillons) non locales. Les 3 chênes présentent un intérêt plus marqué, ce sont des arbres bien implantés et relativement anciens, en bon état qui permettent d'accueillir la biodiversité
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet, qui est constitué d'une zone globalement imperméabilisée, n'est pas compris dans un site inventorié. Une zone NATURA 2000 est toutefois localisée en aval hydraulique par rapport au site, avec une longueur de parcours hydraulique de l'ordre de 3 kms ce qui demande d'avoir une vigilance vis-a-vis de la gestion des eaux pluviales. Un dossier de Déclaration Loi sur l'eau sera réalisé pour le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non concerne
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les enjeux des risques technologiques sont globalement faibles, aucun élément lié aux risques technologiques n'est localisé au sein du projet et les ICPE et industries localisées à proximité sont toutes non IED et non SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels présentent des enjeux au niveau de la zone en projet. Il est à noter que le site est localisé en potentiel radon de catégorie 3 et au sein d'un aléa faible pour le risque ruissellement des eaux pluviales. Le projet va intégrer une gestion des eaux pluviales qui améliorera la situation existante. (Cf. Annexe générale)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La rue de l'Ouche Buron presente un gabarit suffisant pour desservir convenablement le projet. L'accès au site peut se faire globalement aisement en transports en commun ou avec la voiture individuelle voire avec des moyens de mobilités douces tels que le vélo ou la marche à pied.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pendant la phase travaux. En fonctionnement, bruits émis inférieurs à actuellement car site disposera d'une isolation plus performante et usage résidentiel. (Cf. Annexe générale)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les sources de bruits identifiables aux alentours créent globalement un bruit ambiant, le projet étant localisé dans un quartier d'habitation (Cf. Annexe générale)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibration notable n'est attendue sur le projet. Quelques vibrations pourront être ressenties durant la phase de viabilisation ou de constructions cependant, celles-ci resteront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air seront principalement induits par le trafic routier. Il est à noter que le site est déjà raccordé aux réseaux de la commune. Globalement, il n'est pas attendu une augmentation des rejets dans l'air voir une amélioration avec des dispositifs et une isolation du bâtiment largement plus performants vis-à-vis de l'existant.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejets liés aux eaux pluviales (EP) ainsi qu'aux eaux usées (EU). La gestion des EP sera encadrée par un dossier loi sur l'eau. (Cf. Annexe générale)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans un bassin versant nommé "L'Erdre depuis le plan d'eau de l'Erdre jusqu'à l'estuaire de la Loire"

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet est localise dans le zonage d'assainissement collectif de la commune de Nantes. Les eaux usees du site se rejettent actuellement dans la STEP de Tougas qui est conforme en equipement et en performance. En etat, les differents reseaux et infrastructures qui sont dimensionnes sur la commune permettront le raccordement de la zone aux differents reseaux. Le
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	une etude de pollution a ete engagee, les recommandations de l'etude pollution sont a realiser afin de securiser les enjeux sur cette thematique (etudes complementaires permettant de dimensionner les zones contaminees, realisation d'un plan de gestion des deblais, ...)(Cf. Annexe generale)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est localise sur un secteur identifie dans une ZPPA definie dans un « Arrete portant delimitation de zonages archeologiques (n°291) seuil a 10 000m ² ». La superficie du projet etant superieure a 1 ha, il est concerne par cette thematique. Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la parcelle, la DRAC devra etre consultee prealablement. (Cf. Annexe generale) Volet paysager (Cf. Annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Concernant les aménagements extérieurs, la volonte affichee vise a desimpermeabiliser la zone afin de creer un espace plus verdoyant et en adequation avec le contexte environnemental. Cela permettra aussi de mieux integrer les enjeux vis-a-vis de la gestion des eaux pluviales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

3 projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorite environnementale ont ete recenses au sein de l'aire d'influence, entre 2012 et 2024. Suite a l'analyse de differentes thematiques ciblant la localisation (proximite du projet), le domaine concerne (similitude des effets), le foncier (consommation), le cadre de vie et le paysage, la biodiversite (zones humides, ...), ..., il est mis en avant que les enjeux lies aux effets cumulatifs avec les projets connus sur le territoire, sont dans l'ensemble assez faibles. Le projet est sur une zone deja urbanisee, sur une surface restreinte par rapport aux autres projets et ils sont deja construits a ce jour. De plus ces autres projets connus sont aussi localises dans un contexte urbain, les effets cumules avec ces sites semblent donc reduits. (Cf. Annexe generale)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. tableau "Synthese de l'evaluation des principaux enjeux environnementaux" insere dans l'annexe generale de la demande Cas par cas.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf Annexe generale

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet d'améliorer une situation existante sur un ensemble de thématiques inhérentes aux enjeux environnementaux et humains du territoire : limitation des consommations, meilleure prise en compte des enjeux hydrauliques, paysager et biodiversité, restructuration d'un équipement offrant plus de confort pour les usagers... Il s'inscrit donc dans une démarche de développement durable globale aussi bien vis-à-vis de la ressource que des enjeux de biodiversité. Cet aménagement nous semble d'ores et déjà présenter des impacts maîtrisés sur l'environnement : gestion des eaux pluviales, trame verte et bleue dont l'amélioration des espaces végétalisés du site, amélioration des performances énergétiques et acoustiques...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEGROS

Prénom

Qualité du signataire Directeur Regional

À Nantes

Fait le 06-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)